



Compagnie forestière et de  
transformation

**Déclaration de la Politique d'Engagement  
en faveur de  
« L'Approvisionnement  
Légal »**

**LA COMPAGNIE FORESTIERE  
ET DE TRANSFORMATION  
« CFT » EST UNE ENTREPRISE  
RESPONSABLE QUI VISE LA  
MISE EN ŒUVRE DES EFFORTS  
EN MATIERE D'AMENAGEMENT,  
D'EXPLOITATION ET DE  
TRANSFORMATION  
INDUSTRIELLE DE BOIS PAR LE  
RESPECT DE LA LEGALITE.**

A cet effet, la CFT s'engage dans toutes les concessions ou sites où elle intervient, en faveur de la production et de l'approvisionnement légal en effectuant ses activités de manière responsable, évitant ainsi toute récolte et/ou tout commerce de produits forestiers ayant été exploités, échangés ou traités en violation de la législation nationale applicable en RDC et des traités internationaux ratifiés.

Pour y parvenir, la CFT s'assurera aux travers de ses actions spécifiques de :

- **Respecter toutes les exigences de LegalSource** ainsi que celles des autres entités intervenant tout au long du réseau créé, qui assument la propriété légale pendant la production, le conditionnement et/ou la distribution de ses produits forestiers.
- **Veiller au respect des exigences de LegalSource** applicables au

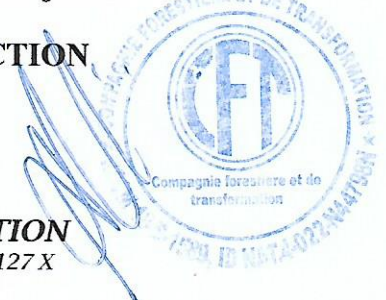
matériel qu'elle exclut dans la portée de son évaluation.

- **S'assurer que ses approvisionnements soient légaux** pour tout le matériel et les produits qu'elle fournisse, et cela indépendamment de la portée de son programme de vérification.
- **Identifier les risques d'approvisionnement en bois et à tout matériel ligneux récoltés illicitement** et prendre des mesures spécifiques dans l'optique de les réduire.
- **Prendre des mesures immédiates lorsque le matériel utilisé est d'origine illégale**, même si ce matériel n'est pas inclus dans la portée de sa vérification.
- **Mettre à la disposition sur demande de toute personne intéressée par ses activités la présente politique d'engagement** et procéder à sa publication sur son site officiel.
- **Respecter les exigences recommandées sur commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)** afin de garantir que le commerce international de ses spécimens de plante ne menace pas leur survie.

La Direction met en place les ressources humaines, les compétences spécifiques, les infrastructures technologiques et financières et les procédures nécessaires pour l'amélioration de son système de Management Intégré de la Qualité et de l'Environnement afin de la mise en œuvre de cette politique.

**Fait à Kisangani, le 02 janvier 2019**

**La DIRECTION**



**COMPAGNIE FORESTIERE ET DE TRANSFORMATION**  
CD/KIS/RCCM/18-B-1589 - ID.NAT.4-022-N44798N- N'IMPOT A0700127 X  
N'IMPORT-EXPORT 0001/AA-18/1002030K/Z  
Tél. 082 21 00 00 1-2-3 ; 080 84 00 00 1  
**ADRESSE : n° PK9 Route Banaboka. Quartier Kilanaa. Commune de Kisangani**